

Séance du 04 juillet 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstention : 3
Suffrages exprimés : 34

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Date de la convocation
26/06/2023

Pouvoirs : P. GUIGON à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, M. LEGUILLON à P. MIESCH, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. CANAL à C. PARTY ; E. PARROT à C. CONILH-NOBLAT

Date de publication
11/07/2023

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 072-2023

Objet : Attribution de subvention - Association Belfortaine de Vol Moteur (ABVM)

Monsieur Christian Coddet ne prend pas part au vote.

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la décision de bureau n°2023-008 du 20 juin 2023,

Considérant

- la demande de subvention exceptionnelle introduite le 11 mai 2023 par l'Association belfortaine de vol moteur pour l'organisation du Tour aérien des jeunes pilotes en juillet 2024,
- la proposition des membres du bureau exprimée le 20 juin 2023, d'octroyer une subvention de 3 000 €,

Monsieur le Président sollicite des membres du conseil de se positionner sur cette demande.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour et 3 abstentions, **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association belfortaine de vol moteur, **CHARGE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX